

**Formation  
en  
e-learning**

**50€  
1h**



ROCHE FORMATION



IMMOBILIER

**À distance**

## **La société civile immobilière (SCI)**

### **Objectifs :**

À l'issue de cette formation, le stagiaire connaîtra les règles juridiques et fiscales applicables aux sociétés civiles immobilières, les problématiques de constitution et maîtrisera les différents régimes d'impositions.

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier. Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale.

### **Profils des stagiaires et prérequis**

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).



## **La société civile immobilière (SCI)**

### **Modalités techniques et pédagogiques :**

L'achat du cursus de formation déclenche automatiquement l'envoi du lien de connexion sur la plateforme. La formation est accessible 24h/24, 7j/7, sur ordinateur, tablette ou smartphone, durant une période de 3 mois.

Le cursus de formation comprend un module d'apprentissage e-learning ainsi qu'un quizz final de validation des connaissances. Ce cursus permet de valider 2 heures de formation obligatoire loi ALUR. À l'issue du module d'apprentissage e-learning, le stagiaire pourra télécharger le support de cours complet.

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire. Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : [contact@roche-formation.com](mailto:contact@roche-formation.com). Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

### **Suivi et évaluation :**

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

# Plan et objectifs pédagogiques de la formation

## Propos introductif : Qu'est-ce qu'une société civile ?

### **1. Pourquoi constituer une SCI**

- 1.1. Le choix du régime fiscal
- 1.2. Investir
- 1.3. La transmission de son patrimoine
- 1.4. La protection de l'immeuble
- 1.5. Protéger une personne

### **2. Comment constituer une SCI**

- 2.1. Conditions de fond
  - 2.1.1. Le consentement
  - 2.1.2. La capacité
    - 2.1.2.1. Le mineur
    - 2.1.2.2. Le majeur vulnérable
- 2.2. Conditions de forme
  - 2.2.1. Les apports
    - 2.2.1.1. Apport en numéraire
    - 2.2.1.2. Apport en nature
    - 2.2.1.3. Apport en industrie
  - 2.2.2. La rédaction des statuts

### **3. Quel choix de fiscalité pour la SCI ?**

- 3.1. Le régime fiscal général de l'impôt sur le revenu
- 3.2. Le régime fiscal général de l'impôt sur les sociétés

### **4. Le choix du régime fiscal : Les avantages et les inconvénients**

- 4.1. Concernant l'impôt sur les revenus
  - Détermination du revenu imposable
    - 4.1.1. Le régime micro-foncier
    - 4.1.2. Le régime réel foncier
    - 4.1.3. Imputation des déficits
    - 4.1.4. Les inconvénients du régime d'imposition à l'IR
- 4.2. Concernant l'impôt sur les sociétés
  - 4.2.1. Les avantages du régime d'imposition à l'IS
  - 4.2.2. Les inconvénients de la SCI à l'IS